



SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Rapport du Conseil économique et social (chapitre IV) (A/1884).....	5

Présidente : Mme Ana FIGUEROA (Chili).

**Rapport du Conseil économique et social (chapitre IV)
(A/1884)
[Point 11*]**

DISCUSSION GÉNÉRALE

1. M. DEDIJER (Yougoslavie) se réjouit de ce que la Commission ait décidé [347^e séance] d'inaugurer ses travaux par une discussion générale sur les activités sociales de l'Organisation des Nations Unies.

2. A l'heure actuelle, le nombre des questions sociales inscrites à l'ordre du jour de l'Organisation et des institutions spécialisées n'est pas loin d'atteindre la centaine. C'est là un fait important, même si l'on ne tient pas compte du résultat obtenu, et l'on peut y voir la preuve de ce que l'Organisation n'est pas restée entièrement passive en ce qui concerne l'exécution des obligations acceptées par elle en vertu de la Charte.

3. L'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ont étudié et cherchent à résoudre un grand nombre de problèmes sociaux sur un plan international. Ces travaux théoriques et scientifiques présentent un grand intérêt, en particulier pour les pays insuffisamment développés qui, avec leurs ressources limitées, peuvent difficilement entreprendre ce genre d'études comparées. Ces travaux de recherche ont mis en lumière un grand nombre de problèmes sociaux et les ont présentés à l'opinion mondiale sous leur vrai jour. Grâce aux études entreprises par les Nations Unies dans le domaine social au cours des dernières années, il a été possible de se faire une idée plus juste de l'immense abîme qui sépare les pays industrialisés des pays insuffisamment développés.

4. En outre, le recrutement et la formation d'un personnel international d'hommes et de femmes dévoués à leur tâche, qui s'efforcent sincèrement de contribuer à la solution des problèmes sociaux, ont permis à l'Organisation d'obtenir des résultats positifs dans le domaine social.

* Numéro affecté à la question dans l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

5. Par son programme de fonctions consultatives en matière de service social, l'Organisation a beaucoup aidé les pays insuffisamment développés à organiser et à administrer leurs services sociaux et, notamment, à former des travailleurs sociaux.

6. La délégation yougoslave souscrit donc entièrement au contenu du paragraphe 627 du rapport du Conseil économique et social (A/1884); il est bon que le programme de fonctions consultatives, tout en constituant un des éléments de l'ensemble du programme d'assistance technique, conserve dans la nouvelle organisation administrative les caractéristiques qui lui sont propres et reste financé par le budget ordinaire des Nations Unies.

7. Les efforts faits depuis un an par l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'aide à l'enfance, des services sociaux, de la réadaptation, ont rapproché l'Organisation de centaines de milliers d'êtres humains qui jugent les Nations Unies d'après les résultats qu'elles obtiennent et d'après l'aide qu'elles leur apportent dans leur lutte quotidienne pour une vie meilleure.

8. Toutefois il serait faux de dire qu'il y a lieu de se montrer satisfait. Il faut malheureusement constater qu'aucun progrès décisif n'a été accompli dans le domaine social au cours de l'année qui vient de s'écouler. Le Conseil économique et social lui-même, qui est par excellence l'organe chargé de résoudre les problèmes sociaux, n'a pas, au cours des douze derniers mois, pris d'initiative ni entrepris l'exécution de projets susceptibles d'amener une amélioration sensible dans le domaine social. Au contraire, en dépit des efforts de certaines délégations, et notamment des délégations des pays insuffisamment développés, le Conseil a manifesté une tendance à s'occuper des problèmes sociaux de manière mécanique et routinière.

9. Lors de l'examen du rapport de la Commission des questions sociales¹ par exemple, au lieu de procéder,

¹ Voir les *Documents officiels du Conseil économique et social, Treizième session, supplément N° 12.*

comme il était permis de s'y attendre, à une analyse générale des grands problèmes sociaux et des méthodes qui permettraient de leur apporter une solution, le Conseil s'est borné à procéder à une discussion générale qui a porté essentiellement sur la question de savoir s'il fallait ou non supprimer la Commission des questions sociales. Il a simplement pris note du rapport de la Commission et n'a rien décidé en ce qui concerne l'adoption de mesures concrètes.

10. Il faut probablement attribuer cette passivité à l'atmosphère politique qui règne au sein du Conseil. En effet, divers membres se servent de cet organe pour diffuser leur propagande.

11. Cette passivité a également pour cause le caractère de l'œuvre accomplie par les Commissions techniques elles-mêmes. Cette œuvre a été trop théorique, trop orientée vers l'étude; et cela est particulièrement vrai de la Commission des questions sociales.

12. On peut se demander, par exemple, s'il est vraiment nécessaire que la question des migrations fasse l'objet d'innombrables études de la part de cette Commission. Ne serait-il pas préférable de laisser cette question à l'Organisation internationale du Travail qui s'en occupe depuis de nombreuses années ?

13. La Commission des questions sociales devrait concentrer ses efforts sur des questions pratiques, telles que la protection de l'enfance, de la famille et du foyer, l'organisation et l'administration des services d'assistance sociale; l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des campagnes; elle devrait se placer, non seulement sur le plan de la théorie, mais adopter un point de vue pratique et chercher à résoudre les divers problèmes soit par l'intermédiaire de l'Administration de l'assistance technique, soit par celle du Département des questions sociales de l'Organisation des Nations Unies, ou des organisations non gouvernementales. La Commission des questions sociales devrait dorénavant chercher à coordonner les activités des institutions spécialisées dans le domaine des services sociaux. De cette manière, le Conseil ne se bornerait pas à "prendre note" d'un rapport et serait davantage en mesure de jouer le rôle d'un organe international supérieur chargé de déterminer les grandes lignes de l'activité économique et sociale.

14. Lors des discussions qui ont eu lieu au cours de l'année au sujet de l'organisation du Conseil et des commissions techniques, certains membres se sont prononcés en faveur de l'abolition des commissions techniques, alors que c'est précisément par l'intermédiaire de ces commissions qu'il devrait être possible de prendre des mesures directes en vue de résoudre des problèmes sociaux. Néanmoins, le fait que l'on ait soulevé la question des travaux du Conseil et de ses commissions techniques montre que l'on cherche à améliorer l'œuvre accomplie dans les domaines économiques et sociaux. La délégation yougoslave regrette, toutefois, de devoir affirmer qu'à son avis la question n'a guère été étudiée que d'un point de vue administratif. Sans vouloir sous-estimer l'intérêt que présente une bonne répartition du travail, elle est

d'avis que l'amélioration des activités économiques n'est certainement pas une question qu'il sera possible de résoudre en modifiant le calendrier des séances ou la répartition des points de l'ordre du jour; ce n'est qu'au prix d'efforts plus grands de la part du Conseil et de tous ses membres, qu'il sera possible de favoriser le progrès social et d'élever le niveau de vie des populations.

15. Dans la situation internationale actuelle, les membres du Conseil économique et social ont le devoir de découvrir les moyens concrets d'atteindre ce résultat. Il ne faut pas oublier que le Conseil étudie actuellement des problèmes qui sont pour des centaines de millions d'êtres humains une cause de souffrances et de privations. Toute négligence, toute décision bureaucratique ne peut que contribuer à approfondir le gouffre qui sépare actuellement les pays industrialisés des pays insuffisamment développés. A l'avenir, les organes des Nations Unies dont l'activité s'exerce dans le domaine social devraient organiser leurs travaux en se fondant sur les résultats d'une enquête annuelle sur la situation sociale dans le monde. Cette enquête ferait ressortir les problèmes dont la solution exige une action internationale directe et coordonnée.

16. Sans doute ne faut-il pas se faire d'illusions ni croire que l'Organisation des Nations Unies peut, du jour au lendemain, accomplir toutes les tâches qui lui incombent. Il faut faire preuve d'objectivité et considérer que les moyens dont elle dispose sont relativement restreints. Toutefois, les grands principes à suivre devraient être les suivants: coopération sincère, objectivité et juste répartition des investissements. Le respect de ces principes permettra d'obtenir la coopération de tous les États Membres à la solution des problèmes sociaux.

17. Mlle HORSBRUGH (Royaume-Uni) se réjouit de prendre part aux travaux de la Troisième Commission, étant donné que les activités sociales ont un caractère fondamental dans l'ensemble des tâches des Nations Unies. A son avis, l'attitude qu'il convient d'adopter sur ce point doit être empreinte d'un souci de responsabilité et d'optimisme prudent. Il faut que la Commission se rende compte que sa tâche n'est ni courte ni facile; elle doit tout à la fois éviter de se laisser abattre par les échecs et se garder des espoirs trop ambitieux qui risquent de conduire à des déceptions. De l'avis de la représentante du Royaume-Uni, le rôle de la Commission est de construire patiemment les fondations de l'édifice futur. Mlle Horsbrugh cite le passage du discours de M. Eden à l'Assemblée générale (339^e séance plénière) dans lequel le Secrétaire principal aux affaires étrangères du Royaume-Uni recommandait à l'Organisation de s'attaquer à des problèmes précis et circonscrits et de s'élever des petites choses aux grandes.

18. Mlle Horsbrugh constate que le chapitre IV du rapport du Conseil économique et social ne traite ni des programmes d'assistance technique, ni des trois institutions qui s'occupent de questions sociales: l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation

des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Elle estime pourtant qu'aucun examen de l'activité sociale des Nations Unies n'est complet s'il n'y est fait mention des travaux de ces organismes, notamment de ceux de l'UNESCO qui, par sa lutte contre l'ignorance, est appelée à rendre plus facile à la longue la solution de bien des problèmes.

19. La représentante du Royaume-Uni souhaite que le Conseil économique et social et ses organes subsidiaires s'appliquent à une double tâche : d'abord multiplier les échanges d'idées et de connaissances entre pays — en ce qui concerne par exemple les travaux statistiques et démographiques ; ensuite, concentrer les efforts sur les activités dont on peut attendre de bons résultats, comme par exemple celles de la Mission d'experts en matière d'habitations dans les régions tropicales. Mlle Horsbrugh met la Troisième Commission en garde contre deux dangers : gaspiller les ressources en les éparpillant et accorder aux services administratifs une place trop importante par rapport aux services d'exécution.

20. Elle félicite le Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance (FISE) d'avoir échappé à ce danger et espère qu'il en sera ainsi à l'avenir, et que les frais administratifs resteront bas même lorsque les secours d'urgence auront fait place aux programmes techniques. Elle souligne l'importance du FISE, qui non seulement porte secours aux populations dans le besoin, mais fait connaître et apprécier les Nations Unies par les millions de personnes qui bénéficient de son aide. Elle remercie le FISE du programme d'hygiène qu'il a fait exécuter dans les territoires britanniques et se félicite de voir ses travaux s'étendre en Afrique. Elle approuve la coopération qui s'est établie entre le FISE, l'OMS et les autres organes mentionnés aux paragraphes 659 à 662 du rapport du Conseil économique et social. Elle est heureuse également de voir figurer à l'annexe III du chapitre IV du rapport une liste de déclarations écrites et orales d'organisations non gouvernementales qui bien souvent pourraient contribuer utilement aux travaux des Nations Unies.

21. Pour conclure Mlle Horsbrugh reprend sa recommandation antérieure : la Commission doit faire preuve d'un optimisme prudent, tempéré de réalisme et même d'humilité. L'activité sociale des Nations Unies est une œuvre continue, qui fait suite à celle de la Société des Nations. Menée dans l'esprit qui vient d'être indiqué, cette activité se développera grâce aux ressources de la connaissance et de la technique moderne et pourra s'exercer sur un plan plus vaste qu'à aucune autre époque.

22. Mme ROOSEVELT (États-Unis d'Amérique) dit que d'autres Commissions vont bientôt étudier les grands problèmes des mesures collectives à prendre contre l'agression, pour le maintien de la paix et de la limitation des armements. C'est le privilège de la Troisième Commission que d'étudier le problème des mesures collectives à prendre contre la pauvreté, la faim, la maladie et l'ignorance.

23. Il est impossible à quiconque suit l'activité de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine social de sous-estimer l'importance de la place que tient cette activité dans l'ensemble de l'œuvre des Nations Unies. Nul ne peut nier que le progrès social est un facteur important de la stabilité politique et qu'en l'absence de ce progrès la tension internationale ne tarde pas à se faire jour. L'action internationale dans le domaine social est donc un élément essentiel de la paix.

24. L'examen des activités de la Commission des questions sociales, du Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance, de la Commission de la population et de la Commission des stupéfiants ne constitue pas une étude de questions abstraites et lointaines.

25. La responsabilité d'améliorer les conditions de vie de la population incombe essentiellement aux pays eux-mêmes, à leurs citoyens, à leurs institutions, à leur gouvernement. L'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ne peuvent que leur apporter leurs conseils et leur aide.

26. L'établissement de normes et de directives auxquelles puissent se conformer les gouvernements des États Membres représente un des aspects les plus importants de cette aide sociale : grâce aux renseignements mis à leur disposition, les gouvernements peuvent profiter de l'expérience d'autrui, de leurs erreurs même, et se fixer la ligne d'action qui convient le mieux à leurs besoins.

27. La représentante des États-Unis cite à ce propos les travaux accomplis dans le domaine des statistiques démographiques, dans celui de l'amélioration des programmes de protection maternelle et infantile et de formation de travailleurs sociaux, ainsi que ceux qui sont actuellement entrepris en vue de l'établissement de normes minima pour le traitement des prisonniers. Grâce aux principes énoncés par les Nations Unies en ces divers domaines, les gouvernements ont pu réaliser d'importants progrès.

28. La représentante des États-Unis attire spécialement l'attention de la Commission sur l'importance des travaux exécutés par la Commission des questions sociales. Celle-ci accomplit un travail de défrichage ; elle cherche à améliorer les niveaux de vie des populations des villes et des villages et c'est dans ce but qu'elle a créé des centres sociaux dans ces agglomérations.

29. La délégation des États-Unis estime que ce n'est que par l'action locale que l'on peut réaliser des progrès à l'intérieur d'une communauté. Il faudrait insister davantage sur les projets qui intéressent les masses de la population et qui peuvent les aider à améliorer leur productivité et leurs conditions de vie. Il faudrait accorder une priorité plus grande aux programmes éducatifs destinés aux populations elles-mêmes ainsi qu'à la formation de maîtres et à l'organisation de communautés et de groupes locaux d'entraide.

30. Il est possible que la Commission des questions sociales, comme d'autres Commissions, ait voulu trop

faire et qu'il soit nécessaire de limiter davantage ses ambitions. On constate cependant que la Commission s'oriente d'elle-même vers une concentration plus grande de ses efforts et il est permis d'espérer qu'elle continuera dans cette voie.

31. C'est au Conseil économique et social qu'incombe la responsabilité d'organiser et de contrôler l'activité de la Commission des questions sociales et des autres commissions. L'une des principales activités du Conseil, au cours de l'année qui vient de s'écouler, a été la réorganisation de ses travaux et de ceux de ses commissions. Cette question sera étudiée par la Commission mixte des Deuxième et Troisième Commissions.

32. En conclusion, Mme Roosevelt affirme que le chapitre IV du rapport du Conseil économique et social apporte un message réconfortant. Ce chapitre rend compte des résultats importants déjà obtenus et laisse également entrevoir tout ce qui reste à faire dans le domaine social.

33. M. CASEY (Australie) rappelle la part prépondérante que son pays a prise dans la création du Conseil économique et social lors de la Conférence de San-Francisco. Il constate avec satisfaction que le Conseil s'occupe avec beaucoup de compétence de questions très diverses et que, après cinq ans d'existence, il compte déjà quelques résultats concrets à son actif.

34. Au sujet du chapitre IV du rapport du Conseil, en particulier, la délégation de l'Australie estime que des progrès assez satisfaisants ont été accomplis dans le domaine des questions sociales. Cependant, elle a appris avec regret que les ressources du Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance, dont chacun connaît l'œuvre humanitaire, ont atteint un niveau extrêmement bas et qu'il ne lui reste en réserve que 51.000 dollars. Il est question de présenter sous peu à la Commission un projet de résolution demandant aux gouvernements de continuer à donner leur appui généreux à une cause si digne d'intérêt. La délégation de l'Australie, tout en reconnaissant que tous les pays ne sont pas en mesure de verser une forte contribution, est d'avis de lancer un appel de cette sorte, car il se peut qu'à l'heure actuelle certains États ne se rendent pas pleinement compte des besoins du Fonds.

35. M. Casey fait observer que l'Australie, pour le montant de ses contributions au Fonds, vient au deuxième rang, après les États-Unis et qu'elle a versé au Fonds, depuis qu'il existe, 13.195.000 dollars dont 11.000.000 provenaient de l'État et le reste de particuliers ou d'organisations. Il tient à signaler que le Gouvernement australien vient d'approuver l'ouverture, dans le budget, d'un crédit de 250.000 livres australiennes (560.000 dollars des États-Unis) destiné à compléter sa contribution au Fonds pour l'année 1951-1952. Ces efforts démontrent l'intérêt constant que le Gouvernement australien porte à l'œuvre économique et sociale des Nations Unies.

36. M. KAYSER (France) dit que, comme le représentant de la Yougoslavie, il se réjouit de ce que la

Troisième Commission ait décidé d'inaugurer ses travaux par une discussion générale sur les questions sociales qui font l'objet du chapitre IV du rapport. Certains membres de la Commission ont peut-être pensé que cette question, placée au début de l'ordre du jour ne constituait qu'une sorte de lever de rideau. Pour sa part, la délégation française est convaincue de l'importance de l'étude des questions sociales ; elle veut penser qu'en commençant ses discussions par ces questions, la Commission a entendu offrir un exemple, puisque ce sont là des questions sur lesquelles, au sein des Nations Unies, un accord est possible.

37. En effet, au cours des dernières sessions du Conseil et de la Commission des questions sociales un grand nombre de résolutions relatives à ces questions ont été adoptées sans opposition. A la Commission des questions sociales, par exemple, sur douze résolutions, huit ont été adoptées sans opposition ; au Conseil lui-même, lors de l'examen du rapport de la Commission des questions sociales, sept résolutions sur huit ont été adoptées sans opposition. Il est permis d'espérer que la discussion actuelle s'achèvera par des votes analogues.

38. Les questions sociales et culturelles, étudiées au chapitre IV du rapport comptent parmi les préoccupations les plus importantes du Conseil économique et social et, partant, de l'Organisation des Nations Unies. Cependant, par une sorte d'entraînement mécanique, peut-être a-t-on eu récemment trop tendance à laisser les questions sociales dans l'ombre par rapport aux questions économiques.

39. Plus la situation internationale est grave, plus il est nécessaire d'intensifier les efforts accomplis dans le domaine social, pour lutter contre l'agression permanente de la souffrance et de la misère. Le représentant de la France estime que tous les efforts accomplis sur le plan économique resteraient vains s'ils n'étaient accompagnés d'efforts parallèles sur le plan social.

40. Les activités entreprises dans le cadre du programme d'assistance technique et celles que poursuivent les commissions économiques régionales sont également essentielles. Il faut noter que la Commission des questions sociales a trouvé qu'il convenait d'informer les Commissions économiques régionales des questions traitées par elle lorsque ces questions peuvent avoir des répercussions économiques. Il semble qu'une telle décision soit extrêmement profitable.

41. Le représentant de la France rend hommage aux efforts accomplis par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ; si cet effort a pu se trouver freiné, cela ne vient pas de lui, mais parfois de décisions budgétaires.

42. Certains ont reproché à la Commission des questions sociales son action trop fragmentaire et trop diversifiée. S'il en est ainsi actuellement c'est que les institutions spécialisées ont elles-mêmes un grand nombre de questions à leur ordre du jour et que cette Commission doit remplir les lacunes laissées par les institutions elles-mêmes et faire en sorte que tout le champ de l'activité sociale soit effectivement couvert. La Commission

des questions sociales, au cours de sa septième session, a fait un effort méritoire en vue d'uniformiser sa tâche. Elle a préparé un programme de travail à la fois utile et rationnel dans lequel les diverses questions se trouvent classées par ordre de priorité. Ce programme renferme quatre-vingt-six points groupés par chapitres. Si bien conçu qu'il soit, il n'en est pas moins encore insuffisant ; il faudrait l'élargir, comme il est envisagé par le paragraphe 644 du rapport. La délégation française partage cette façon de voir, tout en souhaitant que l'élargissement envisagé soit effectué sans que l'ordre des travaux actuels en soit bouleversé.

43. Au cours de sa prochaine session, la Commission des questions sociales devra prendre connaissance du document du Secrétaire général sur l' " Enquête sur la situation sociale dans le monde ". Cette enquête a été effectuée sur la proposition de la délégation du Liban. A la suite de son étude, la Commission soumettra un rapport au Conseil économique et social, qui en prendra connaissance lors de sa quinzième session. Ceci répond aux vœux exprimés par la délégation de la Yougoslavie au début de la session. De même que le représentant de ce pays, M. Kayser pense qu'il serait bon que cette enquête sur la situation sociale ait lieu périodiquement, comme c'est le cas pour l'étude sur la situation économique mondiale.

44. En conclusion, le représentant de la France dit qu'il a voulu signaler au Conseil la nécessité d'intensifier les efforts accomplis dans le domaine social et demander que ces efforts se fassent dans le cadre des organisations internationales existantes ; il annonce que la délégation française présentera ultérieurement un projet de résolution dans lequel se trouveront exposés les principes qu'il a présentés oralement.

45. M. WAHLUND (Suède), s'intéresse particulièrement à la section III du chapitre IV du rapport et tient à féliciter de ses travaux la Commission de la population. A son avis, il importe de mettre au point la technique démographique, de recueillir des faits concernant les tendances démographiques, la natalité, la mortalité et la migration, d'étudier les rapports qui existent entre les facteurs démographiques, économiques et sociaux et d'analyser les problèmes démographiques dans les diverses parties du monde. Il pense qu'il faudrait poursuivre et intensifier les travaux en ce sens, mais aussi passer du domaine de la statistique et de l'analyse à celui de l'action.

46. A cet égard, le représentant de la Suède signale que le taux de mortalité est encore très élevé en Asie, en Afrique et dans certaines régions de l'Amérique latine (malgré d'immenses progrès réalisés à Ceylan et à Porto-Rico par exemple), alors que les dernières découvertes de la médecine et les politiques d'hygiène publique offrent des moyens efficaces pour diminuer ce taux. Mais, selon lui, les progrès de la médecine et de l'hygiène restent vains s'ils ne s'accompagnent pas de mesures sociales et économiques. En effet, s'ils réduisent la mortalité dans des régions déjà surpeuplées — comme la majeure partie de l'Asie, de l'Afrique du Nord, des Antilles et de l'Europe méridionale — il en résulte que la population s'accroît, que la demande

de denrées alimentaires augmente et que la sous-alimentation s'aggrave.

47. Il faudrait donc chercher le moyen de résoudre le problème, c'est-à-dire de diminuer le taux de la mortalité sans trop augmenter la population. Les transferts de population n'offrent que des possibilités limitées. On pourrait aussi envisager d'accroître le rendement de la main-d'œuvre agricole, mais il n'est pas certain que l'amélioration des méthodes d'agriculture dans les régions à population dense suffise à élever le niveau de vie si la population s'accroît rapidement. Il ne suffirait pas non plus de détourner vers d'autres occupations la main-d'œuvre agricole en excédent.

48. M. Wahlund estime que la seule solution du problème est de diminuer le taux de la natalité. Il n'ignore pas que la question est complexe et que, pour des considérations d'ordre éthique ou religieux, beaucoup répugnent à l'idée de diminuer le taux de la natalité et sont fortement hostiles au malthusianisme. Il n'en croit pas moins quant à lui, que l'enfant ne doit naître que si les parents le désirent et il ne peut, en bonne conscience, accepter que les enfants soient condamnés à la misère et à la faim parce qu'ils sont trop nombreux.

49. En conclusion, le représentant de la Suède met en évidence le fait que d'importants problèmes, qui ne sont pas du ressort de la Troisième Commission, se posent à l'heure actuelle par suite de la densité excessive de la population dans un espace vital très réduit.

50. M. GARIBALDI (Uruguay) reconnaît que la tâche des organismes qui se consacrent aux questions sociales est ardue et qu'il faut en tenir compte dans les critiques que leurs travaux peuvent inspirer. Il se propose de démontrer, par un exemple concret, comment de bonnes intentions ne conduisent pas toujours à la solution requise.

51. Il appelle donc l'attention de la Commission sur les paragraphes 620 à 623 du rapport qui ont trait à la réadaptation des personnes physiquement diminuées et résumant les recommandations de la Commission des questions sociales à ce sujet. Il ne rejette pas ces recommandations qui s'inspirent certainement des conclusions précises auxquelles est parvenu le groupe de travail formé par le Comité administratif de coordination. Mais il s'agit, pour l'Organisation des Nations Unies, de quitter le plan des recommandations pour entrer dans le domaine des réalisations.

52. Analysant le problème, M. Garibaldi distingue entre l'infirmité congénitale et l'infirmité acquise. La première donne des névropathes mentaux et des paralytiques le plus souvent atteints d'idiotie pour qui la médecine ne peut rien : il faut se contenter de prendre soin d'eux. Ce groupe comprend aussi les arriérés mentaux et les sourds-muets à qui la société ne peut que donner une éducation spéciale. L'infirmité acquise est la conséquence d'un traumatisme ou d'une maladie. En ce qui concerne le traumatisme, il faut noter que la Commission des questions sociales recommande d'améliorer et d'activer l'action préventive et il convient de se demander ce qu'elle entend par là. S'il s'agit, en effet, d'empêcher la guerre qui est l'une des principales

sources de traumatisme, la recommandation est chimérique et dépasse le mandat de la Commission. S'il s'agit d'éviter les accidents de la circulation ou du travail, ce n'est pas à elle non plus de s'en occuper.

53. Passant à l'infirmité acquise par maladie, qui est à l'origine d'un grand nombre de paralysies, M. Garibaldi reconnaît les bienfaits de l'hygiène, des vaccins et des antibiotiques. Mais il fait observer que la principale de ces affections, la paralysie infantile, reste invaincue : dans ce cas, la société peut seulement fournir aux malades une éducation particulière et former un personnel spécialisé. A ce groupe appartiennent aussi les cardiaques et les aliénés revenus à la raison, mais qui restent sensibles au moindre choc et que seul un milieu familial ou amical peut maintenir en bonne santé. Ici encore, la guerre par la désintégration de la famille et la rupture violente des liens affectifs, a multiplié le nombre de ces malades.

54. Le représentant de l'Uruguay indique à quel point, en face de ce problème complexe, les recommandations de la Commission des questions sociales restent du domaine de l'utopie. Il y a infirmité quand la médecine a épuisé ses ressources. Que peut dans ce cas l'Organisation des Nations Unies ? M. Garibaldi estime qu'elle pourrait tout au plus contribuer à développer l'enseignement technique destiné à la formation du personnel spécialisé dans la réadaptation des personnes physiquement diminuées et jouer le rôle d'un centre de renseignements auquel les pays s'adresseraient pour recruter ce personnel spécialisé. Il espère avoir démontré, par son exposé, que, dans un domaine aussi délicat il faut débiter modestement.

55. M. DAVIN (Nouvelle-Zélande) s'associe aux louanges déjà adressées à l'œuvre que l'Organisation des Nations Unies a accomplie dans le domaine social, telle qu'elle est décrite dans le chapitre IV.

56. Au sujet de la section II, il se déclare heureux de pouvoir annoncer que le Gouvernement néo-zélandais vient de faire savoir qu'il verse au Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance une contribution supplémentaire de 100.000 livres sterling. La Nouvelle-Zélande estime que le Fonds accomplit dans le monde une tâche magnifique en soulageant les souffrances des enfants et en améliorant leur sort. Elle est d'avis qu'il faut mettre tout en œuvre afin de poursuivre ce bel effort international. M. Davin estime cependant que la situation financière du Fonds n'est pas aussi favorable qu'une institution de cet ordre devrait pouvoir l'espérer. M. Davin cite à ce propos le paragraphe 14 du rapport du Conseil d'administration du Fonds² où il est dit qu'il faudrait profiter de la sixième session de l'Assemblée générale pour indiquer aux États Membres la gravité des difficultés financières du Fonds.

57. En conséquence, il exprime l'espoir qu'un appel adressé aux Gouvernements, surtout à ceux qui n'ont pas versé récemment de contribution, pour leur demander

de nouveau leur aide, ne resterait pas sans réponse. Sa délégation est prête à appuyer un projet de résolution en ce sens.

58. M. ULLRICH (Tchécoslovaquie) déplore que le rapport du Conseil économique et social passe sous silence certains problèmes importants, notamment le fait que la préparation à la guerre, par les dépenses improductives qu'elle entraîne, nuit au progrès social. Dans les pays qui ont signé le Traité de l'Atlantique nord, le réarmement a réduit à néant les plans de protection sociale, déjà insuffisants du fait d'une organisation économique défectueuse. De plus, il ressort de l'Étude générale de la situation économique en Europe pendant le premier trimestre de 1951 (*Bulletin économique pour l'Europe, Premier trimestre 1951*) publiée par la Commission économique pour l'Europe, que l'inflation sévit dans les pays du plan Marshall. Enfin, les déclarations officielles des dirigeants de ces pays font prévoir des réductions frappant notamment les services médicaux, les programmes de logements et la production des biens de consommation. Le représentant de la Tchécoslovaquie se propose de revenir ultérieurement sur ces divers points.

59. A propos de la section I, M. Ullrich souligne que la formation du personnel des services sociaux doit avoir une base économique, et que, d'une façon générale, la politique sociale doit être l'aboutissement d'une politique économique d'ensemble, sous peine de n'être qu'une entreprise de charité organisée par l'État.

60. Pour ce qui est de la section III, M. Ullrich estime qu'il est faux de dire que les ressources économiques ne permettent pas un accroissement de la population mondiale. Il s'élève en particulier contre l'idée de la nécessité de l'émigration, qui a servi de base à la propagande d'Hitler et de Mussolini. Il estime que le problème de la population peut être résolu par une bonne organisation économique, comme il l'a été par exemple en Hongrie, en Tchécoslovaquie et dans la République démocratique allemande, pays autrefois surpeuplés et qui, aujourd'hui, manquent de main-d'œuvre. M. Ullrich regrette que les théories qu'il vient de critiquer aient inspiré certaines activités de la Commission des questions sociales.

61. M. DEDIJER (Yougoslavie) annonce que plusieurs délégations, notamment celles de l'Afghanistan, de l'Australie, du Brésil, de la Nouvelle-Zélande, de l'Uruguay et de la Yougoslavie, ont préparé un projet de résolution (A/C.3/L.155) concernant la section II.

62. La PRÉSIDENTE propose de clore la discussion générale et de passer à l'examen de ce projet de résolution.

63. M. KAYSER (France) présente un projet de résolution (A/C.3/L.154) concernant l'ensemble du chapitre.

64. La PRÉSIDENTE décide de donner la priorité à l'examen de ce projet de résolution en raison de sa portée générale.

La séance est levée à 17 h. 10.

² Document E/ICEF/184.